

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC

POLE VOIRIE/CB

ARRETE DU MAIRE

FERMETURE DES SENTIERS D'ACCES MER DE GLACE

**- VIA LA GARE AVALE DE L'ANCIENNE TELECABINE
- VIA LES ECHELLES**

DU 25/03/2024 AU 06/09/2024

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant la mise ne service de la nouvelle télécabine en date du 03/02/2024,

Considérant la nécessité de procéder à la mise en œuvre de toutes les dispositions au démantèlement des installations sur les sentiers d'accès à la mer de glace via la gare avale de l'ancienne télécabine et via les échelles,

A R R E T E

Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté N°013903 du 19/12/2023

Article 1 – l'accès au glacier de la Mer de Glace se fait dorénavant par le nouvel itinéraire. Cet itinéraire nécessite l'usage du matériel d'alpinisme,

Article 2 – la circulation est interdite aux piétons sur les sentiers d'accès à la mer de glace via la gare avale de l'ancienne télécabine et via les échelles (échelles comprises) du 25/03/2024 au 06/09/2024,

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 19/03/2024

**Pour le Maire
L'Adjoint à la Sécurité et Montagne,**

Claude JACOT



FERMETURE DES SENTIERS
DANS LE PERIMETRE DE L'ANCIENNE TELECABINE

DU 25 MARS AU 15 SEPTEMBRE 2024 INCLUS

